



Départ du domicile du conjoint.

Par **yemna**, le **30/06/2008** à **11:14**

Mon conjoint est parti de la maison depuis presque deux mois. Faut-il le signaler à la police? Vers qui d'autres doit on se tourner?

Par **sozzo**, le **30/06/2008** à **22:46**

Bonjour,

Si votre mari est parti depuis deux mois, vous pouvez déjà essayer de prendre contact avec lui pour savoir au titre de quoi il vous a quitté, et si vous n'avez pas de réponses, vous pouvez porter plainte pour abandon du domicile conjugal et demander au juge des affaires familiales de statuer sur votre cas si vous avez des enfants car sinon il aura les mêmes droits que vous sur eux, s'il revient un jour.

Bonne fin de journée.